

**SOUTIEN AUX FORMATIONS FRANCOPHONES PROFESSIONNALISANTES
DOCUMENT DE PRÉSENTATION**

Appel à projets ouvert du 3 février au 16 avril 2021

1. CADRE GÉNÉRAL

Dans une démarche de rapprochement des universités aux milieux socioéconomiques, l'AUF Europe centrale et orientale (AUF ECO) lance un appel à projets destiné à contribuer au renforcement ou à la création de **formations professionnalisantes de niveau licence**, associant étroitement, dans leur conception comme dans leur animation pédagogique et leur gouvernance (pilotage), université(s) et entreprise(s) – accent sur la professionnalisation de la formation et la présence renforcée en entreprise.

Il s'agit des formations créées et dispensées **selon le modèle L-M-D** et notamment :

- formations existantes à Bac+3 ou, le cas échéant, à Bac+4 (pour les systèmes éducatifs où la Licence est organisée en 4 ans) : soutien de l'AUF pour le renforcement de l'année 3 ou, éventuellement, de l'année 4 diplômante.
- formations à créer à Bac+3 ou, le cas échéant, à Bac+4 (pour les systèmes éducatifs où la Licence est organisée en 4 ans) : soutien de l'AUF pour la création d'une année professionnalisante à Bac+3 ou éventuellement à Bac+4.

Cet appel vise prioritairement les formations intégrant un aspect professionnalisant renforcé, celui des stages professionnels en entreprises, et qui répondent aux objectifs suivants :

- consolider/construire une **méthodologie de collaboration** et des relations pérennes universités-entreprises dans le cadre d'un réseau d'au moins 3 partenaires socioéconomiques ;
- faire évoluer les formations francophones universitaires existantes en ECO pour qu'elles comprennent des séquences plus importantes de professionnalisation conçues en liaison avec les milieux socioéconomiques et en fonction des objectifs d'insertion visés ;
- susciter la création de nouvelles formations professionnelles francophones à partir d'un contexte professionnel pour une meilleure articulation entre la formation théorique et celle pratique ;
- appuyer l'innovation dans l'enseignement supérieur dans une optique de co-construction des dispositifs de formations professionnelles francophones.

2. TYPES DE PROJETS

Les projets déposés en réponse à cet appel permettront aux universités de bénéficier d'un accompagnement sur **deux années académiques** (année 2021 – 2021 et année 2022 – 2023) pour l'un des deux volets indépendants suivants :

Volet n°1 – Renforcement d'une formation francophone existante

Volet n°2 – Création d'une nouvelle formation francophone professionnalisante

Les **activités éligibles** sont :

- l'élaboration de nouveaux curriculums de formation et leur structuration (maquette, référentiels) pour un projet original ;
- la conception de nouveaux cours selon les barèmes officiels en vigueur dans le pays concerné (ces barèmes seront communiqués) ;
- des ateliers de formations de formateurs pour l'équipe du projet (enseignants et professionnels) afin d'adapter les cours à l'optique professionnelle, et inversement, la pratique professionnelle à l'enseignement ;
- des ateliers à destination des étudiants bénéficiaires de la formation francophone professionnalisante ;
- une expertise (nationale, régionale ou internationale selon les besoins) pour la mise en œuvre des aspects liés à la gouvernance (pilotage) du projet et au développement d'une culture de l'alternance universités-entreprises ;
- l'acquisition d'une dotation pédagogique numérique (logiciels et licences informatiques), avec une prise en charge partielle par l'AUF, selon les besoins clairement définis et détaillés par l'université dans le dossier de réponse à cet appel ;
- la mise en place des stages professionnels cofinancés ;
- la mise en place des missions d'enseignement en cas d'un partenariat avec un autre établissement (suivant le barème des indemnités de missions en vigueur à l'AUF) ;
- la promotion de la formation par son insertion sur les sites Internet de l'AUF.

Au total, les activités d'enseignement pour les étudiants prévoient un minimum de 20h/cours/sur maximum 5 jours ouvrables, intégrant des modes d'apprentissage diversifiés et avec au moins 50% du contenu enseigné en langue française.

Un volume de maximum 50 heures est fixé pour des activités de formation de l'équipe projet. La coordination et le pilotage du projet peuvent constituer maximum 5% du budget du projet.

3. SOUTIEN DE L'AUF

La subvention de l'AUF couvrira maximum **50%** du coût global du projet, sur deux années académiques, et ne pourra pas dépasser **10 000 EUR** pour les deux années académiques.

Il s'agit prioritairement des frais éligibles suivants pour les activités de : conception des curriculums et des supports de cours, honoraires de formateur, communication, documentation pédagogique, mobilités (missions d'expertise, d'enseignement et stages professionnels cofinancés), etc., selon les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel.

4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'établissement porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être membre de l'AUF en ECO ;
- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le projet via le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- présenter un projet élaboré **obligatoirement** dans un réseau de 3 partenaires socioéconomiques ;
- montrer le caractère entièrement ou partiellement francophone de la formation ;
- viser obligatoirement l'année universitaire correspondant à l'obtention d'un diplôme professionnel à Bac +3 ou, éventuellement, Bac+4 dans les systèmes éducatifs où la licence est organisée en 4 ans, structuré en crédits (de type ECTS) ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document).

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des projets déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Les dossiers incomplets seront qualifiés irrecevables. Toutefois, l'AUF se réserve la possibilité de solliciter des compléments d'information auprès des porteurs de projets recevables.

Seulement les projets qui répondent aux critères administratifs de candidature seront évalués, dans un second temps, au regard de critères scientifiques et de sélection ci-dessous. L'AUF ECO soumet les candidatures éligibles à la Commission régionale d'experts qui décidera sur le contenu scientifique et l'opportunité des candidatures. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.

L'AUF ECO publie la liste des projets à financer à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats de sélection sera mise en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Seront particulièrement pris en compte pour l'évaluation des projets :

- l'expérience dans le domaine scientifique du diplôme proposé de l'établissement et de l'équipe (enseignants et professionnels) initiatrice de la proposition ;
- la qualité des descriptifs des cours et des choix pédagogiques innovants ;
- les modalités de mise en œuvre de **deux lieux de formation** : les périodes de cours à l'université et les périodes de stage en entreprise ;
- le statut accordé aux étudiants pendant les périodes en entreprise ;
- la qualité des partenariats et les modalités d'intégration des partenaires socio-économiques au projet et leur niveau d'engagement ;
- l'engagement des partenaires socio-économiques en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ;
- la mobilisation de co-financements pour la mise en œuvre et le fonctionnement du projet (hors BSTG), au-delà du soutien apporté par l'AUF ;
- la stratégie de pérennisation du projet au-delà du soutien de l'AUF.

Une attention particulière sera accordée à la qualité globale du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

7. DURÉE DES PROJETS

Les projets seront mis en place pendant deux années académiques, du **1 septembre 2021** au **31 juillet 2023**. La première année vise le renforcement ou la conception de la formation (les curriculums, le développement des partenariats, etc.) avec un accompagnement pour des activités à destination des enseignants et des étudiants pour la deuxième année du projet.

8. CALENDRIER

3 février 2021 – lancement de l'appel à projets

16 avril 2021 – **clôture de l'appel à projets**

6 mai 2021 – publication des résultats de l'appel à projets

1 septembre 2021 – démarrage des activités.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaire.auf.org (**Appel à projets 2021, Soutien aux formations francophones professionnalisantes, Europe centrale et orientale**) avant le **16 avril 2021**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes** :

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne ;
- les annexes au formulaire de candidature (curriculum de la formation, CV du référent de l'université, CV de l'équipe pédagogique mixte, lettre d'engagement de l'université, lettres d'engagement des partenaires, calendrier des activités, budget prévisionnel détaillé) ;
- **toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.**

DERNIER RAPPEL :

- le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel équilibré et indiquer la contribution financière de l'établissement porteur et des autres partenaires du projet ;
- l'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier ;
- aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne ;
- un établissement peut déposer plusieurs projets ;
- un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.